



# **Analyses AFOM réalisées lors des 8 ateliers thématiques**



## Sommaire

1.1.	Donner à la cartographie du réseau écologique le statut d'outil stratégique en termes d'aménagement du territoire au niveau local, régional et supra-régional .....	4
1.2.	Maintenir et restaurer la connectivité des habitats et des populations d'espèces .....	4
1.3.	Rendre le réseau écologique opérationnel sur le territoire wallon par des politiques contraignantes et non-contraignantes .....	5
1.4.	Définir un objectif chiffré de protection du territoire et identifier les moyens nécessaires pour l'atteindre .....	6
1.5.	Cartographier le réseau écologique pour la biodiversité en prenant en compte les enjeux de services écosystémiques, avec une méthodologie mobilisant les acteurs concernés .....	7
2.1.	Renforcer la résilience des systèmes agricoles en favorisant une agriculture qui s'inspire des cycles naturels pour pouvoir se passer des intrants chimiques, des énergies fossiles et préserver les sols .....	8
2.2.	Développer le maillage écologique au sein du système agricole .....	9
2.3.	Enrayer la disparition des espèces des milieux agricoles par des actions complémentaires, dans la matrice, à la restauration du maillage écologique .....	9
2.4.	Permettre la durabilité socio-économique des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité .....	10
2.5.	Restaurer l'agro-diversité : diversité des pratiques, variétés, races, espèces .....	11
2.6.	Favoriser la transition vers des systèmes agro-alimentaires durables (approche filière et territoriales) .....	12
3.1.	Atteindre un équilibre forêt-gibier dans les zones d'excès de grand gibier via une gestion adaptée de la grande faune et de son habitat .....	13
3.2.	Assurer le développement des éléments favorables à la biodiversité tels que le nombre d'arbres morts, d'arbres d'intérêt biologique, les lisières, les milieux ouverts infra-forestiers notamment par leur inclusion dans les plans d'aménagement et de gestion .....	13
3.3.	Préserver la biodiversité des forêts dites anciennes .....	14
3.4.	Préserver et restaurer la qualité des sols forestiers .....	15
3.5.	Appliquer une gestion qui permette, au sein des peuplements d'augmenter la diversité des âges et des essences mais également des provenances et de écotypes pour atténuer les risques liés aux changements climatiques, notamment via une sylviculture plus proche de la nature .....	15
4.1.	Intégrer la composante biodiversité et les services écosystémiques dans les outils de planification urbaine .....	16
4.2.	Renforcer et développer le maillage écologique et les infrastructures vertes en zone urbaines .....	17
4.3.	Intégrer l'accueil de la biodiversité dans la conception du bâti et de ses abords ainsi que dans les projets de rénovation .....	18
4.4.	Développer les mesures permettant de renforcer la place de la biodiversité en ville et de promouvoir la santé et le bien-être des habitants, augmenter la capacité de résilience (gestion de l'eau, autonomie alimentaire... ) face aux changements globaux .....	19
4.5.	Assurer la formation et la mobilisation de tous acteurs concernés par la gestion des espaces urbains pour y intégrer la biodiversité et ses services .....	19



5.1. Développer l'offre touristique à travers un tourisme vert, doux, respectueux de l'intégrité du milieu et des habitants et mettre en évidence la valeur du patrimoine naturel dans le tourisme et les loisirs en vue de faire bénéficier la biodiversité des retombées financière .....	21
5.2. S'appuyer sur la restauration et la protection des milieux ou espèces emblématiques pour créer une offre touristique attrayante, notamment en termes d'infrastructure, autour de la biodiversité, avec un accent fort en termes de sensibilisation et d'éducation.....	21
5.3. Développer l'accès et ouvrir les espaces naturels, à travers des aménagements peu invasifs, pour y promouvoir une offre touristique axée sur la mobilité douce. ....	22
5.4. Développer une image de marque pour promouvoir une région « Nature » .....	23
5.5. Permettre à chaque citoyen wallon d'avoir accès à un espace naturel de qualité, accessible par la mobilité douce. ....	23
6.1. Construire une base légale plus forte pour un aménagement du territoire qui prend en compte la nécessité de préserver et de restaurer la biodiversité, notamment patrimonial .....	25
6.2. Assurer l'absence de perte nette de biodiversité (No net loss) dans l'élaboration des plans de projets, en respectant la séquence éviter - réduire - compenser.....	25
6.3. S'assurer que les impacts sur la biodiversité sont correctement évalués en amont, pris en compte dans les décisions et respectés dans la mise en œuvre des plans et projets.....	26
6.4. Maintenir et restaurer la biodiversité, les services écosystémiques et la résilience à l'échelle des paysages à travers la réalisation des plans et projets .....	26
7.1. Intégrer l'éducation à l'environnement au parcours scolaire et promouvoir une approche systémique et transversale .....	27
7.2. Sensibiliser l'ensemble de la population à l'enjeu biodiversité et services écosystémiques notamment via les sciences participatives .....	28
7.3. Sensibiliser et former les élus à l'impact sur la biodiversité de leur prise de décision (tous domaines confondus) .....	28
7.4. S'appuyer sur la diversité des canaux médiatiques comme vecteur de sensibilisation et d'information à la biodiversité et au vivant.....	29
7.5. Développer les formations en matière de biodiversité à destination des acteurs de terrain travaillant avec la biodiversité et veiller à l'intégration transversale de cette préoccupation dans les formations professionnelles.....	30
8.1. Développer une stratégie post 2020, en tenant compte des bénéfices socio-économiques des processus internationaux (IPCC, IPBES,...), en lien avec les ODD et décliner en plan d'actions avec des objectifs SMART ....	30
8.2. Renforcer la justice environnementale, mettre en œuvre la législation en matière de biodiversité : contrôle et sanction.....	31
8.3. Augmenter les moyens financiers et humains consacrés à la biodiversité .....	32
8.4. Impliquer, associer et mobiliser l'ensemble des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies « biodiversité » .....	33
8.5. Intégrer les principes de transversalité et de subsidiarité dans le développement de la stratégie biodiversité .....	34
8.6. Garantir la transparence des processus décisionnels.....	35



## 1. Réseau écologique

### 1.1. Donner à la cartographie du réseau écologique le statut d'outil stratégique en termes d'aménagement du territoire au niveau local, régional et supra-régional

#### Opportunités - Leviers

- PCDN / Parcs Naturels / ONG (réserves naturelles) : ce sont des outils en place
- Législation : cadrer le réseau écologique dans des textes prévoyant sa protection
- SGIB – SEP : donner un statut légal aux SGIB et les intégrer dans des textes liés à l'aménagement du territoire
- Carto en ligne : wallomap/GIGwal pour les CATU dans les communes
- Carto multi scalaire (différents niveaux d'échelle)
- Le réseau écologique doit être intégré au CoDT
- Le réseau écologique est traduit en actions opérationnelles au sein des différents schémas du CoDT (Région => communes). Ex : compensations, contraintes d'actions, etc.

#### Menaces - Obstacles

- Lenteur de la mise en œuvre face aux enjeux : compensation, urbanisation, destruction avant protection
- Au niveau wallon les outils ne sont pas cohérents/unique (idem pour le référentiel carto)
- Besoin d'objectiver l'approche (recherche)
- Diffusion de l'info
- PCDN : les actions divergent parfois beaucoup de l'objectif « réseau écologique » au profit d'actions plus simples : arbres fruitiers, potagers partagés, etc.
- Lier les contraintes aux différentes zones
- Conflits d'intérêts entre les enjeux socio-économiques et la protection de la nature
- Court-termisme politique >< long terme
- Cartographie complexe, elle doit être évolutive.

#### Acteurs

- Ministre
- Communes
- Parcs Naturels
- Administration (DGO3-DGO4)
- Politique
- ONG
- Acteurs socio-économiques

### 1.2. Maintenir et restaurer la connectivité des habitats et des populations d'espèces

#### Opportunités - Leviers

- Structures existantes :
  - Natura 2000, SGIB, Zones sensibles (CoDT)



- Réseau routier
- Gestion différenciée
- Réseau hydro (Paris)
- MAE
- Prise en compte des services écosystémiques / préservation-restauration
- Décliner au niveau infra-régional la carte des liaisons écologiques régionale du SDT
- La carte des liaisons doit être dynamique
- Fonds Nature

### **Menaces - Obstacles**

- Aspect contraignant ou pas de l'outil de réseau écologique
- Aide temporaire (Biodiversité MAE) alors qu'il faudrait pérenniser les actions
- Manque d'objectivité : espèce parapluie, espèce menacée... quel choix ?
- Changement politique
- Appropriation ?
- Manque de coordination entre les acteurs
- Manque de transversalité
- Moyens financiers mis en œuvre ?
- Manque de connaissances, outils ...
  - État initial
  - Suivi, résultat des actions
  - Évaluations

### **Acteurs**

- SPW, administrations, communes
- ASBL, associations
- Écoles
- Agriculteurs, forestiers, gestionnaires
- UE

### **1.3. Rendre le réseau écologique opérationnel sur le territoire wallon par des politiques contraignantes et non-contraignantes**

### **Opportunités - Leviers**

- Le travail de cartographie en cours représente une opportunité pour identifier les différents niveaux de contraintes
- Le schéma de développement communal représente une opportunité d'intégration des enjeux nature dans l'aménagement du territoire
- S'appuyer sur la cartographie du réseau écologique pour la définition de zones-objectifs (surtout les zones de liaisons) dans lesquels des mesures incitatives et/ou contraignantes seraient appliquées avec des priorités de démarchage
- Utiliser le fonds biodiversité comme une opportunité de lever de nouveaux financements
- Intégrer le réseau écologique dans le CoDT, idem avec l'infrastructure verte
- Il faudrait une obligation (actuellement c'est volontaire) du règlement communal



### **Menaces - Obstacles**

- Absence d'un organe de coordination (DEMNA, DNF, DGO3, DGO4) capable d'assurer la transversalité
- Manque de contrôle du respect des politiques contraignantes et de suivi judiciaire
- Risque que le fonds biodiversité devienne un permis de détruire et/ou freine la mise en œuvre d'actions volontaires (dans l'attente de libération de financement)
- Manque de ressources humaines et financières
- Manque de contraintes hors N2000 qui abrite des espèces vulnérables
- Absence de statut volontaire de protection (ex : communes et particuliers : sites d'intérêts biologiques et didactiques), plans, financements, actions, tout est trop sectoriel et il n'y a pas de transversalité.

### **Acteurs**

- DGO4, DGO3
- Pouvoirs locaux
- Gouvernement Wallon

### **1.4. Définir un objectif chiffré de protection du territoire et identifier les moyens nécessaires pour l'atteindre**

### **Opportunités - Leviers**

- La mise à disposition publique de l'ensemble des données biologiques existantes (= Utopie)
- Clarification des espaces qui ont besoin de contraintes fortes de protection et ceux qui besoin d'une gestion
- Élections régionales sont l'opportunité de définir un objectif chiffré de territoire protégé
- Définir les éléments du réseau écologique à chiffrer dans l'espace et dans le temps
- Identifier les moyens existants et intégrer les objectifs d'autres politiques existantes favorables au développement du réseau écologique
- Favoriser les synergies entre les moyens existants
- • Gestionnaires des espaces ruraux/urbains

### **Menaces - Obstacles**

- Recherche portant sur le réseau écologique n'est pas assez multi-acteurs et n'implique pas l'ensemble des universités
- Ne pas définir un objectif chiffré au niveau régional, il est préférable de définir un objectif chiffré à l'échelle des territoires écologiques
- Existence d'autres objectifs politiques contraignants
- Manque de moyens pour atteindre l'objectif in fine

### **Acteurs**

- Communes/SPW
- Chercheurs
- Décideurs politiques
- Agriculteurs/forestiers



## 1.5. Cartographier le réseau écologique pour la biodiversité en prenant en compte les enjeux de services écosystémiques, avec une méthodologie mobilisant les acteurs concernés

### Opportunités - Leviers

- Identifier les services écosystémiques sur la cartographie biodiversité
- Utiliser la cartographie existante pour recréer le réseau écologique
- Structurer le réseau écologique en différents milieux et enjeux de services écosystémiques communs
- Identifier les zones intéressantes pour les MAE
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs aux bénéfices des milieux et des espèces
- S'appuyer sur la méthodologie des PCDN à l'échelle des ensemble paysager pour la définition des enjeux relatifs aux services écosystémiques et pour mobiliser les acteurs (valeur sociétale potentiellement différente de la valeur marchande)
- Baser le réseau écologique sur les éléments structurants du paysage riche ou potentiellement riche en biodiversité
- Réseau écologique spécifique/global (habitats/espèces) : réseau écologique structurant
- Forêts, rivières, prairies
- S'appuyer sur l'objectif « STOP BETON » pour cibler les zones à désurbaniser

### Menaces - Obstacles

- Difficulté d'ajouter les services écosystémique dans une carto biodiversité
- Intégration des autres bases de données telles que les MAE (accès difficile)
- Pas d'accord sur la notion de service écosystémique
- Échelle à préciser point de vue milieux anthropisés
- Obsolescence d'un plan de secteur qui comprend trop de zones urbanisables à certains endroits et/ou mal positionnées par rapport aux enjeux sociétaux actuels

### Acteurs

- Agriculteurs
- Propriétaires/Gestionnaires
- Scientifiques
- BE
- PN/PCDN/FRW
- Contrat rivières
- DNF
- Associations
- DEMNA
- Natagriwal



## 2. Agriculture

### 2.1. Renforcer la résilience des systèmes agricoles en favorisant une agriculture qui s'inspire des cycles naturels pour pouvoir se passer des intrants chimiques, des énergies fossiles et préserver les sols

#### Opportunités/Leviers

- Revaloriser polyculture – élevage.
- Relier agriculteurs et consommateurs (Collèges des producteurs et consommateurs).
- Chercher les cycles au niveau territorial (lien élevage – production).
- Capacité de décision des agriculteurs et consommateurs doit être retrouvée.
- Dégradation visible des sols est un point d'entrée (sol = stockage CO2, lutte contre changements climatiques, qualité de l'eau)
- Émergence du mouvement de la transition & solidarité territoriale multi-acteurs.
- Prochaine réforme de la PAC doit (peut) prendre plus en compte les enjeux environnementaux
- Sensibilisation au niveau des cursus (éducation)
- Existence de conseillers de qualité
- Progrès dans la recherche/innovation/créativité
- Nouvelle vision des aménagements fonciers ruraux

#### Menaces/obstacles

- Élevages : producteurs > < consommateurs
- Recherche financée par les vendeurs d'intrants
- Mécanisation agricole et parcelles toujours plus grandes
- Manque de vision à long terme (PAC 2030-2050) + en RW aussi
- Mentalités encore ancrées dans la productivité
- Impacts modifications climatiques sur l'agriculture ici et ailleurs
- Vendeurs d'intrants/machines sont à la fois conseillers des fermes.
- Grande distribution qui impose les prix et les produits.
- Côté « traditionaliste »/conservateurs de certaines associations / syndicats (lobbying)
- Calcul de rendement n'intégrant pas les coûts
- Le coût des aliments n'intègre pas les coûts environnementaux
- Législation obstacle aux pratiques innovantes
- Recherche se fait en collaboration avec des « centres pilotes » avec vision conventionnelle du système agricole → verrouillage

#### Acteurs

- Agriculteurs
- Enseignants
- Chercheurs
- Consommateurs
- Administrations et Europe
- Syndicats
- Grande distribution
- Producteurs des intrants chimiques/pesticides/engrais



## 2.2. Développer le maillage écologique au sein du système agricole

### Opportunités/Leviers

- Existence ou développement de vitrines et d'exemples du succès/intérêt d'éléments du maillage
- Les mesures agro-environnementales existent et reconnaissent les éléments du maillage. Elles peuvent et doivent être développées (+ écoschème).
- Conditionnalité des aides prévoit la protection du maillage et doit être renforcées par un pourcentage minimum d'éléments réels non directement productifs
- Existence de structure d'encadrement et de promotion (Natagriwal, AWAFF...)
- Meilleure reconnaissance des contributions positives des agriculteurs
- Intégration de maillage dans les aménagements fonciers ruraux (zone d'immersion temporaire...)
- S'appuyer sur la dégradation visible des sols agricoles

### Menaces/obstacles

- Sur le terrain, les blocs de cultures et les parcelles sont de plus en plus grandes ce qui agrandit la taille des mailles et diminuent les éléments connectant
- Les bords de parcelles sont réduits au minimum et abritent des éléments de maillage fortement dégradés : disparition de haie, buissons traitements pesticides... Clôtures électriques => disposition des 6 ourlets herbeux et buisson
- Culturellement, il existe un blocage du monde agricole sur la perte de surface liée à des éléments non productifs, une méconnaissance des services écosystémiques et une peur des « crasses »
- Foncier (prix des terres)

### Acteurs

- Natagriwal
- AWAFF
- Parcs naturels
- Agriculteurs
- Administration – Europe
- Politiques (courage !)
- Syndicats agricoles (à mettre comme acteur dans les différents thèmes)

## 2.3. Enrayer la disparition des espèces des milieux agricoles par des actions complémentaires, dans la matrice, à la restauration du maillage écologique

### Opportunités/Leviers

- PAC nouvelle mouture offre de nouvelles opportunités pour rediriger les budgets de l'aide à la production vers le soutien aux services écosystémiques
- Il faudrait mieux mettre en lumière les initiatives durables et favorables à la biodiversité et qui sont viables
- Il faudrait profiter de la prise de conscience générale actuelle, au niveau climatique et environnemental
- Il est possible de désigner des prairies sensibles
- Intérêt de la diversification des cultures et de la diversité des pratiques (diminution des pesticides...) particulièrement en zone de grandes cultures



- Développement de pratiques alternatives (agriculture de conservation et biologique)

### **Menaces/obstacles**

- PAC : continue à produire une agriculture qui n'intègre pas de manière plus systématique la biodiversité
- La menace vient notamment des lobbys productivistes agricoles à tous les niveaux. (manque de courage politique et inertie face aux changements)
- Il y a un manque de perception de l'enjeu de la biodiversité au niveau écosystémique. (manque de courage politique et inertie face aux changements)
- Il y a un manque de contrôle et de sanctions de la conditionnalité par l'autorité publique
- La surface en prairie continue de diminuer au profit de cultures (entre autre : sapin de Noël sur prairie extensive)
- Rognages des chemins par les agriculteurs

### **Acteurs**

- Parcs naturels
- MMF
- Décideurs politiques

## **2.4. Permettre la durabilité socio-économique des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité**

### **Opportunités/Leviers**

- MAEC = revenu garanti pendant 5 ans
- PAC mais budget en baisse 6 à 7 ans
  - → OK mais mieux redistribuer les moyens disponibles vers des politiques agricoles respectueuses de la biodiversité
- Diversification à la ferme – Tourisme : OK si respect biodiversité !
  - Circuit court
- Produire locale pour besoin local
- Biomasse énergie : Plaquettes, myscanthus - respect de la biodiversité -, Gaz
- Travailler avec les patatiers, les légumiers, les betteraviers pour ne pas proposer des pratiques contraires à l'environnement

### **Menaces/obstacles**

- Prix des terres élevés
- Rentabilité faible en agriculture due à la mondialisation des coûts
- Taille des exploitations de plus en plus élevées
- Exigence « céréales », « lait », « betteraves » de la filière en terme de norme de réception
- Taille des parcelles pour les cultures industrielles
- Marchants de produit phyto sont actuellement les « conseillers » des agriculteurs + disparition du service public d'encadrement technico-économique en Wallonie
- Lourdeur et lenteur administratives des soutiens publics (MAE, etc.)

### **Acteurs**

- Propriétaires
- Spéculateurs (fonds de placement,.... )



- Patatiers
- Consommateurs
- Magasins
- Écoles
- Chasseurs

## 2.5. Restaurer l'agro-diversité : diversité des pratiques, variétés, races, espèces...

### Opportunités/Leviers

- Approche filière dans son ensemble à améliorer sur ce point biodiversité
- Patrimoine (races,...) belge/wallon (local) – Riche :
  - « Cycle en terre, Semailles...
  - Marc Lateur...
  - Fédération Races Locales (+ conservation)
- Nouvelles pratiques favorables à la restauration en cours de développement de la biodiversité (Greenotec)
- Cadre européen favorable (permet le soutien) PAC, LIFE, PDR
- Capital des sols intéressant en Wallonie. Attention perte du capital par l'érosion (menace)
- Contexte sociétal (Il existe actuellement une prise de conscience des citoyens)
- PAC post 2020
- La diversification augmente le nombre de services (environnement, santé, économique...)
- Conscientisation du changement climatique.
- Développement des filières de circuits courts + restaurant (en court).

### Menaces/obstacles

- Les choix politiques
- L'inertie (résistance) administrative
- La résistance des fédérations/syndicats
- Standardisation de la consommation, intérêt pour les recettes anciennes
- Approche multifonctionnelle peu développée chez les scientifiques (universités...).
- Manque de temps/connaissances pour les agriculteurs pour prendre soin de la biodiversité
- Manque de volonté de certains agriculteurs de prendre soin de la biodiversité
- Perte du capital sols agricoles par érosion
- Endettement des agriculteurs (frein au changement)
- Utilisation de variétés standards non adaptées au niveau local → augmentation qui provoque une utilisation importante de produits pesticides et engrais
- Prix bas des aliments industriels → distorsions de ce marché
- Mondialisation (revenir à un prix juste, donc prendre en compte économiquement les impacts sur l'environnement)
- Lobby du poids des filières (résistance) industrielles
- Résistance aux changements de comportement des agriculteurs et surtout des consommateurs (augmentation de la part aliments dans panier ménagère de 15 % à 20, 30 % ?)
- Recours à l'entreprise : rendement horaire pour prix bas
- Matériel agricole – grande largeur et prix à rentabiliser



## Acteurs

- Entrepreneurs agricoles
- Cycle en terre & Semailles.
- Lateur Marc
- Fédération Races locales
- Greenotech
- Cadres européens favorables : PAC, LIFE, PDR.
- Citoyens
- Filières de circuits courts / Restaurant
- Politique
- Administrations
- Fédérations / Syndicats / Agriculteurs

## **2.6. Favoriser la transition vers des systèmes agro-alimentaires durables (approche filière et territoriales)**

### Opportunités/Leviers

- Synergies qui se développent entre agriculture, eau, air climat, consommation
- Approche biosourcée/économie circulaire
- Agriculture à caractère familiale à « savoir » qui existe encore, compétences techniques hautes
- Agriculture va mal => doit absolument changer
- Volonté des agriculteurs de se relier aux consommateurs
- Lier l'évolution de l'agriculture avec les mesures climatiques
- Beaucoup de structures, bon tissu territorial (pour gestion territoriale, aide à la transition)
- PAC 2020
- Outils fonciers (Aménagement)
- Lien avec les producteurs locaux – vendeurs locaux – consommateurs bio
- Nouveau bail à ferme

### Menaces/obstacles

- La menace d'une agriculture qui doit changer, c'est qu'elle doit faire les bons choix.
- Distance très grande entre agriculteurs et consommateurs
- L'agriculteur ne maîtrise pas sa commercialisation
- L'âge vieillissant des agriculteurs
- Complexité administrative pour les changements = trop peu d'accompagnement avec complexifications administratives
- Lenteur agronomique de réaction par rapport à la vitesse d'évolution de l'industrie et de la société
- Revenus liés à la quantité et pas à la qualité, à l'occupation du sol
- Prix du foncier
- Compétition avec biocarburants
- MAEC -> suffisantes ? efficaces ? Bien ciblées ?
- Prime à l'agriculture -> accès aux non-agriculteurs
- « Saucissonnage » des politiques
- Manque d'évaluation systémique avant prise de décision
- Fiscalité agricole qui favorise l'intensification (forfait !)



## Acteurs

- Agriculteurs
- Consommateurs
- Union Européenne
- Service public wallon
- DAFOR
- Producteurs locaux
- Vendeurs locaux
- Politiques

## **3. Gestion forestière**

### **3.1. Atteindre un équilibre forêt-gibier dans les zones d'excès de grand gibier via une gestion adaptée de la grande faune et de son habitat**

#### Opportunités/Leviers

- Bien-être animal
- Bonnes connaissances scientifiques et plans de tirs (nombres)
- Législation portant sur tout le territoire
- PPA et prise de conscience des déviations
- Imposer distance minimale de X (200 m) entre maïs et forêts plus obligation de récolte en novembre
- Données sur pertes et coûts production bois
- Mettre en œuvre autres aspects coercitifs que amendes
- Intégrer l'aspect « Faune chassable » dans les aménagements forestiers
- Arrivée du loup
- Formation des chasseurs sur impact biodiversité (+ examen)
- Lister et interdire les pratiques (y compris agricole) qui augmentent artificiellement les densités de grandes faunes

#### Menaces/obstacles

- Gestion hétérogène entre propriétés voisines et sites
- Documentation insuffisante sur impacts biodiversité
- Rôle régulateur du chasseur
- Nourrissage hivernal à proscrire
- Perte de revenu chasse
- Lâcher de petit gibier en forêt
- Plan de tir laxiste et cahiers de charge insuffisant

### **3.2. Assurer le développement des éléments favorables à la biodiversité tels que le nombre d'arbres morts, d'arbres d'intérêt biologique, les lisières, les milieux ouverts infra-forestiers notamment par leur inclusion dans les plans d'aménagement et de gestion**

#### Opportunités/Leviers

- Existence de la circulaire biodiversité
- Primes mise en œuvre



- Mise en place mesures sylvoenvironnementales (type MAE) partout et libre → avant développement, évaluer l'impact et les effets des mesures déjà existantes en Natura 2000 → Étendre MC4 aux propriétaires forestiers non agriculteurs
- Augmenter et diversifier le niveau de critères biodiversité (déjà existants) (Plus d'arbres morts, etc.).
- Pour les lisières externes -> majorer MAE si association avec lisière (ou : imposer 6 mètres herbeux coté agricole)
- Plan simple de gestion
- Scolytes

### **Menaces/obstacles**

- Tout type d'habitats représenté dans les réserves intégrales (Risque si pas présent : tous les habitats naturels forestiers, pas présents dans les réserves intégrales)
- Manque de sensibilisation des acteurs de terrain, d'arguments -> évaluation économique, de volonté.
- Absence incitant forêt privée (hors Natura) Quel intérêt ? Quels effets pervers ?
- « Intensification agricole » (gestion intensive, engrais, ...) des milieux ouverts intraforestier
- Système de primes non tenable sur le long terme (forêt gérées sur des siècles) + disponibilité des budgets.
- CODT qui élargit des usages de la forêt autre que sylviculture (Cabanes, sapins de noël, ...)

### **3.3. Préserver la biodiversité des forêts dites anciennes**

#### **Opportunités/Leviers**

- Existence de la carte des forêts anciennes (DEMNA) + diffusion et sensibilisation à accentuer
- Aujourd'hui : Baisse forte des rendements de plantation d'exotiques – Analyse économique à faire !
- Attractif touristique actuel
- Coûts minimisés d'une gestion Pro-Silva
- Pro-Sylva en développement et à encourager
- Action : Protéger les forêts anciennes (régime spécial) + protection intégrale de plus grandes surfaces

#### **Menaces/obstacles**

- Pressions foncières sur les terres agricoles (<-> boisement)
- L'enrésinement sur base du principe « d'équilibre feuillus » (résineux)
- Manque de vision globale des différents enjeux de la forêt (climat, bioéconomie...)
- Existence de lobbies sur le politique : notamment les scieurs de résineux.
- Filière de transformation feuillue déficiente
- Surévaluation de la rentabilité des résineux (épicéas, douglas) non prise en compte des risques et coûts externes (manque de recherches économiques)
- Trop de promotion des nouveaux exotiques / prégnance du discours de techniques sylvicoles artificielles
- Non prise en compte des forêts anciennes dans l'accord cadre + législation : aucune mesure légale de protection, quid pour le privé ?



- Surdensité de gibier (sur la régénération naturelle)
- Exacerbation ou droit de propriété privée : Pas de respect de l'intérêt commun

### 3.4. Préserver et restaurer la qualité des sols forestiers

#### Opportunités/Leviers

- Les innovations dans les engins d'exploitation existent (pneu basse pression, ...) Il existe un financement PwDR
- Il existe des outils financiers (dans le cas du drainage) de restaurations des sols (PDR)  
=> à prévoir après prochaine révision PwDR
- Prise de conscience de l'impact économique du tassemement de sols sur la production forestière !
- Développement de la sylviculture à couvert continu avec cloisonnement
- Période de sécheresses favorables à l'exploitation
- On bénéficie d'un recul suffisant pour démontrer la pertinence des exploitations cloisonnées dans tous les régimes forestiers
- Il existe une base décrétale pour l'agrément des exploitants
- Soutien financier au débardage au cheval à prévoir

#### Menaces/obstacles

- Il existe une résistance aux changements. Dans le chef des exploitants et des gestionnaires
- Méconnaissance de la valeur économique des services écosystémiques des sols (drainage)
- Les impacts du tassemement se manifestent à long terme sauf moyens de remises en état
- La carte des sols est imprécise du point de vue des milieux forestiers
- Le changement climatique augmente le risque de tassemements et de dégradations (absence de gel et longues périodes de pluie en hiver)
- Manque de formation des exploitants et gestionnaires

### 3.5. Appliquer une gestion qui permette, au sein des peuplements d'augmenter la diversité des âges et des essences mais également des provenances et de écotypes pour atténuer les risques liés aux changements climatiques, notamment via une sylviculture plus proche de la nature.

#### Opportunités/Leviers

- Des exemples existent pour démontrer la faisabilité
- Les habitants naturels en place sont les plus résiliants (dans le contexte climatique actuel)
- On a une grande diversité d'essences et de provenances pour faire face aux changements climatiques
- Le changement climatique est un moteur de diversification
- Les prix des feuillus augmentent ( ?)
- Il faudrait soutenir et développer les filières pour valoriser les feuillus variés
- Le système Pro Silva n'impose pas un gros investissement au départ
- On dispose au comptoir forestier d'excellentes origines locales et variées



## **Menaces/obstacles**

- Les données économiques liées aux exemples existants sont insuffisantes
- Les propriétaires ont des craintes par rapport à la maîtrise de la technique Pro Silva et de l'engagement dans une régénération naturelle
- Le morcellement de la propriété
- La sylviculture a couvert continu risque de donner l'avantage aux essences sciaphiles au détriment de la diversité
- La coupe et le débardage (de même que d'autres étapes) nécessitent une technicité et donc un coût parfois non négligeable

## **AUTRES MESURES**

- Réduire le poids des lobbies en restaurant le culte de l'intérêt général
- Étendre les réserves forestières
- Améliorer l'enseignement de la sylviculture et l'information aux forêts naturelles contre la promotion des exotiques
- Soutenir la Filière bois feuillus
- Définir des scénarios spécifiques
- Réviser l'article 1<sup>er</sup> du code forestier et l'équilibre Forêt feuillue/résineuse
- Régulation des espèces exotiques envahissantes (raton, ...)
- Étendre loi 1961 aux dégâts forestiers

## **4. Milieux urbains**

### **4.1. Intégrer la composante biodiversité et les services écosystémiques dans les outils de planification urbaine**

#### **Opportunités/Leviers**

- CODT : Schéma de développement territorial
- CODT : Réseau écologique wallon
- Carte réseau écologique des PCDN
- Incitants financiers (subventions)
- Urbains → besoin plus fort de retour à la nature
- Développer la pluridisciplinarité des équipes
- CBS + (coefficient biotope surface)
- RRU
- Loi de conservation de la Nature -> à actualiser
- Guide de bonnes pratiques (prise en compte de la biodiversité dans les études d'incidences, formation pour établissement parcs et jardins)

#### **Menaces/Obstacles**

- Manque de transversalité
- Manque de prise en compte de la biodiversité dans les incitants actuels
- Manque de compétences des bureaux d'études
- Deux ministres différents
- Incivilités, infractions environnementales dans les milieux plus naturels -> sanctions
- Inexistence d'une vision globale spatiale
- Manque de vision à long terme (temporelle)



## Acteurs

- Administrations publiques
- Bureaux d'études / Architectes
- Citoyens
- Entreprises de jardins / Espaces verts
- ASBL
- Urbanistes

## **4.2. Renforcer et développer le maillage écologique et les infrastructures vertes en zone urbaines**

### Opportunités/Leviers

- Projets subsidiés (genre BIODIBAP, Ose le vert, MAYA, Cap'Hirondelles)
- Profiter des zones non bâties et non bétonnées (friches, Ravels, voies ferrées, etc.)
- Profiter et/ou créer des dynamiques de quartiers (augmentation lieu social)
- Profiter des liens avec les politiques → Économie des coûts pour la politique de la santé, des énergies, de l'eau,...
- Leviers communication → systématiser la communication, réformer/baliser/valoriser ce qui existe
- Valoriser/échanger les bonnes pratiques et projets pilotes/exemplaires.
- Profiter des voiries pour développer des alignements d'arbres à valeur biologique, paysagère et économique et mettre des ruches.
- Bâtiments (murs végétaux – toitures végétales)
- Interconnexion des jardins privés...
- « Chaque geste compte » (plantations, mares...)
- Informer et communiquer : balisage intégré
- Intégrer l'infrastructure verte dans les plans de mobilité et, particulièrement, mobilité douce

### Menaces/obstacles

- Manque de prise en compte dans le CoDT (+ Revoir le CoDT ?)
- Manque d'obligation légale
- Manque de connaissance / de perception de la richesse des espaces verts non entretenus, friches, etc. et des jardins (publics et privés)
- Mauvaises habitudes de gestion
- Manque de transversalité entre communes et entre services au sein d'une même commune
- Manque d'indicateurs
- Manque de moyens financiers mis à disposition de la « nature » comparé aux moyens des autres politiques
- Lourdeur administrative pour réaliser des projets concrets
- Actualisation continue des états des lieux du maillage écologique

## Acteurs

- Tout le monde à son échelle
- ASBL de protection de la nature
- Architectes



- Entreprises d'espaces verts
- Particuliers
- Ecoles, Centres de Formation...
- ASBL mobilité douce, SNCB, TEC
- Communes
- Comités de quartiers, ...

#### **4.3. Intégrer l'accueil de la biodiversité dans la conception du bâti et de ses abords ainsi que dans les projets de rénovation**

##### **Opportunités/Leviers**

- Espaces verts existants à améliorer / PCDN / Plan maya / cimetière vert
- Existence des plans d'aménagement communaux (règlement d'urbanisme)
- Implication des citoyens volontaires (voir Eurobaromètre), comité de quartier, jardin collectif
- Parc naturel (voir Ville de Spa)
- Se baser sur les structures existantes qui sont nombreuses et diversifiées
- Présence d'eau : besoin vital et diminution des îlots de chaleur → base existante pour créer des corridors = zone prioritaire d'actions
- Place Making : planification intelligente du maillage écologique
- Sensibilisation
- Subvention existante (alignement arbres, haies, ...)
- Biodiversité = arbre décisionnel.
- Économie d'énergie, toitures et murs végétalisés.
- Effet tampon sur l'eau (rétention d'eau en augmentation).
- Valoriser les compétences des experts du bâti / biodiversité -> créer des plateformes d'échange de compétences
- Intégrer la biodiversité plutôt que d'atténuer (crapaud calamite)

##### **Menaces/Obstacles**

- Mauvaises habitudes (espaces verts = pelouse → richesse ?) → changer les mentalités
- Nuisances
- Apport extérieur : terre de remblais → meilleure gestion
- Besoin : guide et plan de gestion détaillé (ex. : gestion invasive → comment + acteurs agréés)
- Méconnaissance de la biodiversité urbaine → comment créer un maillage efficace si on ne connaît pas la répartition ?
- Gestion des nouveaux espaces : pour qui ? Coûts ? Connaissances ?
- Étalement urbain
- Vitres → impact sur les oiseaux (NB : il existe des vitres plus visibles pour les oiseaux)
- Éoliennes et éclairages dans les couloirs de migration
- Éclairage en général
- Les marchés publics non contraignants du point de vue de la Biodiversité

##### **Acteurs**

- Centre de recherche
- ASBL



- Citoyens
- Administration
- Entreprises (actions volontaires vs statut protection)
- Architectes (tous les niveaux)
- Écoles
- CSTB (Centre Scientifique et Technique de la Construction)

**4.4. Développer les mesures permettant de renforcer la place de la biodiversité en ville et de promouvoir la santé et le bien-être des habitants, augmenter la capacité de résilience (gestion de l'eau, autonomie alimentaire... ) face aux changements globaux**

**Opportunités/Leviers**

- Intégrer la dimension nature dans la formation des personnels scolaires et de santé et assurer la formation des intervenants de terrain → Débat sur le côté obligatoire (=courage politique) ou non (= valoriser le « retour » - €, communication, image...) De cette intégration aux formations/projets d'établissement
- Intégrer la dimension nature au programme scolaire / aux soins → jusqu'au cadre législatif ? + éducation tout au long à vie + organe d'éducation et jeunesse (mouvements de jeunesse)
- La dimension nature au projet de l'école / au projet de vie des maisons de repos
- Promouvoir les liens contact nature / impacts santé – bien-être – apprentissage
- Biodiversité = ressource commune (→ contribution, rétribution, distribution)
- Développement d'un mix monitoring scientifique – sciences participatives

**Menaces/Obstacles**

- Syndicats – Fédérations
- Vision consumériste de la nature
- Moyens financiers
- Peur du changement
- Courage politique -> sanctions
- Moyens ne sont pas maintenus dans la durée

**Acteurs**

- FWB / Universités / Hautes Ecoles
- Ministères santé / AViQ
- P.O.
- Direction & Personnel
- Académiques
- Associatifs
- Administration wallonne

**4.5. Assurer la formation et la mobilisation de tous acteurs concernés par la gestion des espaces urbains pour y intégrer la biodiversité et ses services**

**Opportunités/Leviers**



- PCDN
- Multiplicité des acteurs (conditions de réunion de ces acteurs = condition de réalisation de projets d'aménagement importants) → agir à différents échelons.
- Printemps sans pesticides / quinzaine des pollinisateurs : Sensibilisation/information
- Panel de formations
- L'actualité de la prise de conscience écologique
- Partenariat public / privé
- Initier un équivalent Pollec sur la biodiversité
- Créer une cote de biodiversité pour les espaces
- Se fixer des objectifs

### **Menaces/Obstacles**

- Bonne coordination entre tous les acteurs
- Manque de connaissance / formation aux différents échelons (Élus – jardiniers / ouvriers...)
- Absence de remise en question (« On a toujours fait comme cela »)
- Lenteur de l'Administration
- Manque de moyens financiers/temps/motivation
- Manque de connaissances des acteurs susceptibles d'assurer un soutien pour l'environnement de la part des communes

### **Acteurs**

- IEC (Institut Eco-Conseil)
- SPW
- Communes
- Provinces
- ASBL (régionales et locales)
- Bureaux d'études
- Citoyens/Bénévoles
- Comité de quartier
- Écoles
- Usagers (Citoyens, école, touristes)
- Concepteurs/gestionnaire (Aménageurs privés, entreprises P&J, Agents techniques, Agents administratifs, Élus)

### **AUTRES MESURES**

- Imposer, via les permis et autorisations, le passage par le filtre de la biodiversité et le développement durable pour tous les projets.
- Plan nature régional mais qui clone les moyens humains et financiers au communal pour mettre un plan nature locale.
- Il est nécessaire de développer un outil réglementaire unique, par exemple, une loi cadre biodiversité, y compris les services écosystémiques. Y intégrer RRU, loi de la conservation de la nature, règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes...
- Il faut assurer la formation des différents acteurs sur la prise en compte de la biodiversité, y compris les services écosystémiques, dans les milieux urbains / urbanisés :
  - Formations générales à destination de tous les acteurs



- Formations spécifique à destination des bureaux d'études, architectes, paysagistes, entreprises d'espaces verts...
- Intégrer la biodiversité dans les socles de compétences (FKB), à tous les niveaux
- Légitimité des Élus par rapport à leurs attributions

## 5. Tourisme et bien-être

### 5.1. Développer l'offre touristique à travers un tourisme vert, doux, respectueux de l'intégrité du milieu et des habitants et mettre en évidence la valeur du patrimoine naturel dans le tourisme et les loisirs en vue de faire bénéficier la biodiversité des retombées financière

#### Opportunités/Leviers

- Atouts spécifiques, richesses variées sur territoire restreint → offres
- Diversité des acteurs concernés → diversités des leviers pour la sensibilisation nature / biodiversité
- Actualité - enjeux climatiques → public sensibilité / conscientisé.
- Nature proche des villes (de par la taille pays) → offre combinée / complémentaire différentes ressources patrimoniales
- Besoin de reconnexion à la nature → bien être = atout à mettre en valeur dans offre touristique
- Bonne connaissance des besoins et de la demande

#### Menaces/Obstacles

- Absence de stratégie transversale / globale du point de vue régional
- Absence de communication transversale et globale entre les différents acteurs et entre acteurs
- Manque de connaissance nature-impact & respect par le public
- Absence de communication transversale et globale (pour le touriste local, national, international)

#### Acteurs

- RW, provinces, commune, WBT
- ASBL, ONG environnementales, nature
- Habitants
- Acteurs locaux

### 5.2. S'appuyer sur la restauration et la protection des milieux ou espèces emblématiques pour créer une offre touristique attrayante, notamment en termes d'infrastructure, autour de la biodiversité, avec un accent fort en termes de sensibilisation et d'éducation

#### Opportunités/Leviers

- La demande en écotourisme est importante
- La connaissance des zones protégées est aboutie (Natura 2000, P.N. ...)
- Disponibilité des outils de communication
- La diversité des acteurs de promotion est développée



- Prise de conscience de l'importance des milieux naturels et de leur conservation
- Il faut inclure, dans les projets de restauration, un volet infrastructure et sensibilisation dans les budgets

### **Menaces/Obstacles**

- Manque infrastructure et aménagement touristique
- Fossé gestionnaires-touristes
- Gestion sylvicole, cynégétique, agricole
- Outils de communication pas adaptés à la demande.
- Le public considère la nature comme un droit (consommation) : ne pas dépasser le seuil de tolérance des espaces naturels en terme de pression touristique

### **Acteurs**

- UE (LIFE, interreg...)
- DNF, Gestionnaires privés, Agriculteurs
- Associations de conservation de la nature et de protection de l'environnement
- Opérateurs touristiques (OT, MT, FED.)
- Universités, écoles (sensibilisation, éducation à l'environnement)

### **5.3. Développer l'accès et ouvrir les espaces naturels, à travers des aménagements peu invasifs, pour y promouvoir une offre touristique axée sur la mobilité douce.**

### **Opportunités/Leviers**

- Il faut impliquer autant les propriétaires publics et privés en leur proposant un cadre (sur base volontaire pour les privés)
- On a le potentiel naturel à « exploiter » et la demande
- Il y a des partenariats win-win entre gestionnaires et utilisateurs (ex : mouvements de jeunesse)
- Remplacer les aménagements physiques par les technologies numériques pas invasives

### **Menaces/Obstacles**

- Les acteurs (gestionnaires) ne sont pas rétribués par des actions en faveur de la biodiversité
- Il faut éduquer / sensibiliser le public au respect de la nature (déchets, zones sensibles, vandalisme...) et, également, à ce que la nature apporte à l'environnement et à la société (bien-être, économie, cadre de vie, biodiversité...) → avoir un discours positif.
- Qui paie les investissements touristiques (aménagement d'accueil) si les retombées ne sont pas privées ?
- Il y a un manque de mise en réseau des acteurs et de leurs ressources (cartographie des chemins, points d'intérêt, structures d'accueil...)
- Il n'y a pas de données actualisées des voiries (lentes) accessibles et ouvertes au public

### **Acteurs**

- GR
- Ravel
- Gestionnaires privés
- Réserves/parcs



- PCDN
- Office du tourisme
- Administrations (financement ?)

#### 5.4. Développer une image de marque pour promouvoir une région « Nature »

##### Opportunités/Leviers

- Définition commune et partagée d'une région « Nature ». (stratégie, cahier de charges)
- Améliorer la connaissance des opérateurs touristique locaux de la richesse de leur nature → formations, outils simples, renforcer leur réseau, professionnalisation, mutualisation des forces
- Présence d'une multitude de régions « Nature » en Wallonie
- L'opérateur doit devenir ambassadeur de la région « Nature »
- Intégrer la marque « nature » aux outils de communication existants (ex. : topo-guide rando)
- Potentiel relation homme-nature (+ ancrage culturel-symbolique)
- Pas de sur-simplification (expliquer la complexité -> pédagogie)
- Danger inadéquation entre image « Nature » et produit impactant (genre « tout à la voiture »)

##### Menaces/Obstacles

- Manque d'uniformité et multitude des canaux de communication.
- Manque de données de fréquentation et des attentes qui soient représentatives
- Manque à la multiplication des labels et marques (au risque de perdre le touriste)
- Vulgariser le concept de « nature » : créer de véritables produits « nature » pour dépasser le cadre naturel dans lequel sont développées les activités touristiques (ex. : kayak)
- Danger de mettre la nature « sous cloche » : exemple de la forêt dans laquelle on ne couperait plus d'arbres <-> importance du bois pour le futur (climat,...)

##### Acteurs

- Guides « nature », DNF ... qui peuvent former les O.T.
- Coordinateur (stratégie, cahier de charges) qui met en commun toutes les forces
- Administration et acteurs sur le terrain qui appliquent le cahier des charges
- Mise en place d'un comité d'acteurs territoriaux et scientifiques

#### 5.5. Permettre à chaque citoyen wallon d'avoir accès à un espace naturel de qualité, accessible par la mobilité douce.

##### Opportunités/Leviers

- Étude de faisabilité CGT / Charte tourisme durable dans les parcs naturels
- Stratégie des massifs forestiers à étendre et à réhabiliter
- Ravel, GR.
- Label « Bienvenu vélo »
- La demande des touristes/citoyens
- Plans communaux de mobilité
- Politique de développement de l'accessibilité et vélo-tourisme



- Projets d'association concernant la nature pour tous
- Connexion ville-campagne, potentiel vert des villes
- Bilan économique du vélo tourisme positif
- Bilan environnemental
- Électrification, moyens de déplacement « doux » (vélo, VTT, trottinettes,...)

### **Menaces/Obstacles**

- Manque d'infrastructures d'accueil pour mobilité douce (penser « vélo », piéton)
- Gros problème d'accès en transports en communs (notamment, fréquence, zones pas desservies)
- Manque de stratégie globale et de cohérence entre les initiatives, cloisonnements y compris entre les communes et pas suffisamment de mise en réseau entre les acteurs
- Manque d'investissements dans les infrastructures cyclables (sécurisées en appuyant l'existant, dont en site propre) et durables
- Manque de service dans le cadre de l'offre
- Manque d'infrastructure d'hébergement de qualité
- Coût des transports en commun

### **Acteurs**

- SNCB-TEC
- DNF
- CGT
- Associations mobilité douce
- Fédération parc naturel
- Communs + maison du tourisme
- Société royale forestière de Belgique
- DG01 (SPW infrastructure et mobilité)
- Association (Natagora + Associations environnementales ex. le Gracq)



## 6. Plans et projets

### 6.1. Construire une base légale plus forte pour un aménagement du territoire qui prend en compte la nécessité de préserver et de restaurer la biodiversité, notamment patrimonial

#### Opportunités/Leviers

- Fonds : lever des fonds complémentaires à ceux des revenus de la compensation
- Base légale existante : Code Environnement – Loi sur la conservation de la Nature
- Liaisons écologiques

#### Menaces/obstacles

- Manque de cohésion entre les différentes bases légales.
- Fonds : les risques :
  - Absence d'alimentation systématique
  - Non-respect des règles de base de la compensation
  - Pas de recherche d'un système quantification de la compensation.
- Pas de prise en compte de l'impact cumulatif des projets, absence de bases légales pour les petits projets multiples
- Dans les projets/plans, il n'existe pas d'objectifs de maillage écologique obligatoire
- Dérogation du CoDT dans les zones non bâtissables
- Liaisons écologiques : pas contraignant
- Les sites de grand intérêt biologique ne font pas l'objet de mesures contraignantes
- Évaluation d'impact : agrément des bureaux d'études : aucune compétence spécifique à la biodiversité n'est requise.

#### Acteurs

- Autorités régionales.
- Autorités communales.
- Des associations (IEW, ...)

### 6.2. Assurer l'absence de perte nette de biodiversité (No net loss) dans l'élaboration des plans de projets, en respectant la séquence éviter - réduire - compenser

#### Opportunités/Leviers

- Nombreux outils et bases légales existantes
- Fonds « biodiversité ».- base légale – AGW
- Nombreux acteurs de terrain sensibilisés à la biodiversité
- Prise de conscience du pouvoir politique de l'importance de la biodiversité

#### Menaces/obstacles

- Manque de cohérence/cohésion entre toutes les bases légales existantes
- Manque d'applicabilité (guide – méthodologie ...)
- Pas encore de définition du fonctionnement (indépendance de l'opérateur.- prix du « manque d'ambition »...) du fonds « biodiversité »
- Manque de connaissances et de relais des acteurs locaux
- Boom de moyens budgétaires à la hauteur des enjeux
- Dispositif de gestion foncière à créer car inexistant



- Manque de contrôles de l'exécution des obligations légales
- Le fonds « Biodiversité » ne doit pas être un droit de détruire
- Difficulté de déterminer l'intérêt public majeur en cas de dérogation « espèces »

#### Acteurs

- Le « politique » à tous les niveaux de pouvoir.
- Les administrations à tous niveaux
- Les auteurs de projets
- Les bureaux d'études
- Les associations et citoyens
- Les banques (gros projets)

### **6.3. S'assurer que les impacts sur la biodiversité sont correctement évalués en amont, pris en compte dans les décisions et respectés dans la mise en œuvre des plans et projets**

#### Opportunités/Leviers

- La définition du réseau écologique dans les schémas communaux et locaux
- Possibilité pour les communes d'aller plus loin que la loi de la Conservation de la Nature dans les règlements communaux
- La réalisation actuelle des guides méthodologiques par le DNF permettra d'augmenter la qualité des EIE et la prise en compte des impacts biodiversité
- La possibilité de pré-avis de l'administration lors de l'élaboration des projets par les auteurs

#### Menaces/obstacles

- Les études d'incidences sont de qualité inégale, tendancieuse
- Les auteurs de projet sont peu sensibilisés ou peu formés à prendre en compte la biodiversité (nature ordinaire + nature protégée) dans leur projet
- Absence d'une stratégie biodiversité wallonne
- Manque de sensibilisation générale de l'intérêt de préserver la nature ordinaire

#### Acteurs

- SPW (DNF...) : nouvelle instance publique d'études d'incidences objectif
- Instance de préavis

### **6.4. Maintenir et restaurer la biodiversité, les services écosystémiques et la résilience à l'échelle des paysages à travers la réalisation des plans et projets**

#### Opportunités/Leviers

- Le paysage wallon est, à 50% un paysage agricole. L'outil PAC 2020-2025 est une opportunité pour agir sur tous les niveaux (biodiversité, services écosystémiques, résilience) – Pistes : exemple : surface d'intérêt écologique
- Évaluer les services écosystémiques dans les études d'incidences, à l'aide d'un guide d'analyse pour soutenir les auteurs de projets et d'évaluation
- SDT

#### Menaces/obstacles

- « Paysage » est une notion subjective et manque de critères d'analyse



- Actes et travaux agricoles et forestiers non soumis aux autorisations des plans et projets, ils échappent à un certain contrôle dans la réglementation de l'aménagement du territoire. Perte d'opportunité : exemple : ZN au plan de secteur
- Les pistes prévues dans les projets de règlement PAC sont amoindries et peu ou pas appliquées dans les orientations régionales
- Les acteurs chargés de la mise en œuvre sont insuffisamment sensibilisés
- Enjeu nature minoritaire/pas suffisamment pris en compte dans les autres politiques et les décisions

#### Acteurs

- Le politique MAIS à volonté variable qui influence la qualité des plans et projets
- Le monde agricole
- Le monde forestier
- Le monde scientifique pour études objectives et vulgarisation
- L'administration (être courageux)
- Les Administrations communales

## 7. Éducation

### 7.1. Intégrer l'éducation à l'environnement au parcours scolaire et promouvoir une approche systémique et transversale

#### Opportunités/Leviers

- Des leviers existent en dehors de l'école (monde associatif) pour pallier au manque de formation des instituteurs
- L'actualité récente est une bonne opportunité pour s'intéresser aux enjeux environnementaux
- La revalorisation (passage à 4 ans) de la formation des instituteurs est peut être favorable à l'intégration d'une formation à l'environnement
- Le travail du Réseau Idée
- L'école du dehors
- L'accord de coopération

#### Menaces/obstacles

- La complexité et la transversalité des enjeux environnementaux rendent difficile la tâche des enseignants (secondaire)
- Les instituteurs (+ âgés ?) n'ont pas les connaissances (manque au niveau de la formation), pas la motivation et pas d'incitation (programme obligatoire)
- Les problèmes de mobilité et de sécurité qui limitent les sorties sur le terrain donc besoin de cours pratiques pour autonomie à la mobilité
- La complexité institutionnelle (les acteurs concernés sont nombreux et à différents niveaux de pouvoirs)
- Marque de clarté/de connaissances des lieux possibles entre le programme, les socles de compétences et la nature.

#### Acteurs

- Enseignants du fondamental et du secondaire
- FWB



- Monde associatif
- Parents
- Élus politiques
- Écoles normales (formation enseignants)
- Pouvoirs organisateurs des écoles.

## 7.2. Sensibiliser l'ensemble de la population à l'enjeu biodiversité et services écosystémiques notamment via les sciences participatives

### Opportunités/Leviers

- Les associations d'ErE
- Le besoin de nature des gens
- Le temps disponible pour jardiner
- Existence de beaucoup d'initiatives citoyennes favorables à la biodiversité
- Existence de subsides
- Existence de données scientifiques grâce aux sciences participatives
- Initiatives publiques (Réseau Wallonie Nature, PCDN, Maya, ...)
- Les nouvelles technologies
- L'accès aux médias de masse

### Menaces/obstacles

- L'image domestiquée/propre de la nature ☐ renforcée par les médias
- Paradoxe entre gestion et nature sauvage
- Pas assez de moyens pour sensibiliser
- Manque de connaissance de ce qui se fait
- Mode de vie décontractée de la ruralité, nature...
- Une vision à court terme de la gestion des espaces naturels
- La complexité de la « question » de la conservation de la nature

### Acteurs

- DNF
- CRIE,...
- Autres associations ...
- Les citoyens déjà sensibilisés
- Les enfants qui sensibilisent les parents
- Agences de com
- Écoles de com
- Entreprises avec l'image de la nature qu'ils affichent / perpétuent

## 7.3. Sensibiliser et former les élus à l'impact sur la biodiversité de leur prise de décision (tous domaines confondus)

### Opportunités/Leviers

- Constitution du rapport émanant des « Ateliers de Biodiversité »
- La mission du DNF en matière de gestion des forêts publiques (concertation DNF et autres pouvoirs publics)
- Se servir des atteintes à la nature et à l'environnement pour sensibiliser les élus locaux



- Capacité des médias à sensibiliser le monde politique suite aux combats pour le climat
- Initiative d'interpellation de tous les partis avec questionnaire adressé aux responsables politiques et réponses publiées
- Palme et chardon
- Questions parlementaires (suscitées)
- AG des contrats de rivière, parcs naturels => visites de terrains

### **Menaces/obstacles**

- Risque de non transmission du rapport des « Ateliers de la Biodiversité » au prochain Parlement
- Frilosité de l'administration à s'adresser aux élus
- Méconnaissance de la recherche/des enjeux par les élus
- Perte de la notion d'intérêt général
- Préoccupés par l'échelle locale et le court terme alors que c'est à d'autres échelles qu'il faut agir

### **Acteurs**

- DNF
- Union des Villes et des Communes de Wallonie
- Le citoyen
- Les médias
- Le monde de la recherche
- Les éco-conseillers communaux
- Les structures de concertation type contrat de rivières, Parcs naturels, PCDN... qui sont entre les élus et la base citoyenne
- Associations environnementales
- Partis politiques

### **7.4. S'appuyer sur la diversité des canaux médiatiques comme vecteur de sensibilisation et d'information à la biodiversité et au vivant**

### **Opportunités/Leviers**

- Existent et peuvent être utilisés
- Nouvelles perspectives avec média type youtube, relais dans les réseaux sociaux
- Émissions spécialisées type Jardin extraordinaire
- Diversité (contenu et public) des revues.
- Bulletins communaux, radio, TV, revues, TV locales, bandes dessinées, pièces de théâtre ... => diversité
- Blogs des écoles
- Touche énormément de personnes potentiellement

### **Menaces/obstacles**

- Objectivité – validation du contenu
- Recherche du scoop, du buzz => désinformations non corrigées
- Si informations sur espèces rares => rush => impact négatif.
- Difficulté d'accès aux producteurs de média (différence selon relations avec les journalistes)
- Vision négative => déprime (pas assez l'accent sur l'action)



- Ne sert à rien => se fait sur le terrain
- Pourquoi un des 5 enjeux ?

### **Acteurs**

- Journalistes
- Défenseurs de l'environnement
- Administrations
- Scientifiques
- Elèves

### **7.5. Développer les formations en matière de biodiversité à destination des acteurs de terrain travaillant avec la biodiversité et veiller à l'intégration transversale de cette préoccupation dans les formations professionnelles**

#### **Opportunités/Leviers**

- Des actions nées dans le privé devraient être encouragées (accompagnement ...)
- Intégration de connaissances de base dans stages professionnels
- Acteurs qui ont les compétences et donnent des formations disponibles
- Nouveaux métiers liés au développement/ à la protection de la biodiversité
- A priori positif sur la thématique
- Développement de l'approche systémique

#### **Menaces/obstacles**

- Peu de moyens ou de temps pour la formation continue
- Réponse des professionnels à une demande « habituelle » (ex : laurier cerise, tonte d'un gazon ...)
- Le politique n'oblige pas les acteurs à se former à la préservation de la biodiversité, à la compréhension de l'impact de leurs actes
- Trop peu de cadre légal ou existant et mal connu
- Cadre des formations certifiantes cadenassé, lenteur administrative
- Manque de pratique dans les formations
- Manque de connaissances de base
- Sensibilité des formateurs
- Complexité de la thématique

### **Acteurs**

- Communes
- Entrepreneurs
- Acteurs de la formation (ASBL, Hautes écoles, Universités, formation publique (Forem), etc.)

### **8. Gouvernance**

### **8.1. Développer une stratégie post 2020, en tenant compte des bénéfices socio-économiques des processus internationaux (IPCC, IPBES,...), en lien avec les ODD et décliner en plan d'actions avec des objectifs SMART**

#### **Opportunités/Leviers**



- La collaboration en matière de biodiversité entre le Fédéral et les régions est effective
- Les menaces sur la biodiversité sont connues et les moyens d'y faire face
- Les synergies potentielles entre les enjeux climatiques et les enjeux de biodiversité sont multiples et puissantes
- Développer les modes de consommation et de production durables et les concepts de « Green Cities » seraient favorables à la biodiversité
- Retour du loup, du lynx ...
- Objectifs chiffrés par milieux et par secteur en termes de surface favorables à la biodiversité : lisières étagées, maillage plaine agricole, jardins sur les toits en milieux urbains

### **Menaces/obstacles**

- La biodiversité n'est pas une priorité politique du Gouvernement, c'est un manque de volonté politique
- Certaines mesures climatiques sont néfastes à la biodiversité : biocarburants, éoliennes, voiture électrique...
- Il manque un objectif fédérateur tel que celui de réduction de 2° C (climat) pour inciter à l'action
- Le manque de moyens de la plateforme sur les services écosystémiques en Wallonie empêche tout développement
- Démantèlement de la cellule DD visant à prendre exemple compte l'enjeu environnement dans les décisions du gouvernement
- Absence de transversalité et de hiérarchie entre les différentes et nombreuses stratégies wallonnes
- Méconnaissance du public envers la biodiversité
- Non-respect de la législation (conditionnalité)

### **8.2. Renforcer la justice environnementale, mettre en œuvre la législation en matière de biodiversité : contrôle et sanction**

### **Opportunités/Leviers**

- Éducation
- Inclure des coûts environnementaux en amont de tous les projets
- Profiter de l'empathie actuelle du public envers l'enjeu « climat » pour accrocher l'enjeu « biodiversité »
- Renouvellement des exécutifs et parlements prochains
- Adoption de la révision de la partie contrôles et sanctions du code « Environnement », donner au DPC l'entièreté des contrôles environnementaux
- Sanction responsabilisante par l'action => une sanction différente d'une somme d'argent à verser, plutôt une action de réparation : « service à la biodiversité » volontaire ou obligatoire
- Faciliter l'accès aux agents DNF pour trouver le contrevenant (SIGEC)
- Simplifier les démarches de PV et amendes
- Contrôle effectif de la conditionnalité pour le paiement des aides directes
- Mettre des priorités dans les efforts (moyens) des contrôles et sanctions en fonction des milieux, des activités, des habitats, des espèces.

### **Menaces/obstacles**



- Manque de moyens du SPF Justice
- Plaintes classées sans suite (12/3500)
- Le placement de la biodiversité au sein de la législation « ruralité » au lieu de la législation « environnement »
- Lois pas assez contraignantes => contrôle + difficile
- DNF « juge et partie » actuellement
- Argent-Roi => corruption
- Dispersion et complexification de la protection de la biodiversité dans de nombreuses législations (Loi conservation de la Nature, CoDT, code forestier, code rural, code de l'agriculture ...)
- Absence de l'accessibilité large aux données biologiques de base (espèces, habitats ...)

### Acteurs

- DNF
- DPC
- Justice : parquets
- Le législateur
- Les associations environnementales : récolte des données
- Autorités communales.

### **8.3. Augmenter les moyens financiers et humains consacrés à la biodiversité**

#### Opportunités / Leviers

- Moyens financiers et humains
  - Budget enseignement : écoles d'agriculture, école du dehors, focus biodiversité
  - Budget PAC = 2 milliards
  - Budget PWDR, GAL, PCDR
  - Budget Life +++
  - Interdire certaines publicités
  - Consacrer une part plus importante du personnel et du temps de travail des fonctionnaires de la RW à la biodiversité
  - Taxer la bétonisation pour le fonds nature
  - Favoriser le bénévolat
  - Taxer les produits impactant, et en général : le fuel, les phyto agricoles
  - Renforcer les projets à petits budgets qui ne sont pas en soi des petits projets ET les projets qui s'auto-alimentent et/ou qui sont win/win du point de vue de la biodiversité et de l'économie => renforcer ces deux genres de projets : moyens d'état + moyens citoyens.
- Cadre législatif
  - La directive UE sur la responsabilité environnementale.
- Citoyens et associations
  - Il y a de nombreux services écosystémiques à valoriser qui touchent aux actes quotidiens
  - Profiter de la prise de conscience en matière de biodiversité
  - Renforcer les asbl qui ont des résultats concrets en « biodiversité »
  - Mobiliser les jeunes qui manifestent



## **Menaces/Obstacles**

- Moyens financiers et humains
  - Faiblesse des moyens de contrôle
  - Utilisation des moyens pas toujours efficiente
  - Pas assez de moyens alloués à l'ensemble de la thématique
  - Les services écosystémiques ne sont pas comptabilisés dans l'évaluation du bien-être
- Cadre politique
  - Manque de prospective et de proactivité pour articuler les crises => des moyens financiers
  - Pas de chapeautage
  - Lobby agro-industriel (FWA, Bayer, etc.)
  - Des actions impactant la nature par son utilisation ne contribuent pas à la préservation
- Citoyens et associations
  - Manque de connaissance, de conscientisation générale et de compréhension de l'enjeu (et notamment des acteurs impliqués)
  - Échéance trop lointaine (de la diminution du béton)
  - Faible reconnaissance du travail associatif
- Économie
  - Investir dans la biodiversité est perçu comme non-rentable (services écosystémiques)

## **Acteurs**

- Agents locaux, communaux de la biodiversité à créer
- Créer une agence wallonne de la biodiversité

## **8.4. Impliquer, associer et mobiliser l'ensemble des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies « biodiversité »**

## **Opportunités/Leviers**

- Il existe des réseaux et outils, ex. : Internet et expériences positives
- Manifestations et mobilisation actuelle des « jeunes » => créativité, nouveau monde, autre modèle de société => « utopie » (elle est possible) = un lieu qui n'existe pas encore mais à créer (Attention)
- Structure de type « Parc Naturel » :
  - PV de décision
  - Acteurs locaux
  - Consultatif – Scientifique
  - Équipe de terrain → = Transversalité
- Manque de moyens financiers et humains
- Éducation à renforcer → faire le lien avec l'atelier, sensibilisation
- Médias
- Biodiversité = matière transversale
- Réseau N2000 + espèces protégées (à compléter).
- Loi climat + biodiversité



### **Menaces/obstacles**

- Manque de structure et d'animation
- Inertie au changement
- Manque de moyens humains et financiers
- Obligation d'éduquer à la biodiversité avec une coordination à l'échelle communautaire :
  - Formation de base et continuée,
  - Enseignants + élèves,
  - Agriculteurs (études),
  - Espace-vert – architectes paysagistes (études),
  - Fakes News.
- Manque de contrainte concernant l'éducation et les agriculteurs
- Pas de cartographie/chapeautage des compétences
- Contradictions entre certains acteurs
- Manque de communication
- Au niveau local : manque de mise en commun des avis
- Peur des politiques de contraindre les citoyens
- Manque de concertation SPW – ONG

### **Acteurs**

- CRIE
- Jeunes
- PN
- PCDN
- CR
- CLDR
- CCAT
- GAL
- + certaines ASBL
- Chasseurs
- Agriculteurs
- Pêcheurs
- Industriels
- Forestiers
- Naturalistes
- Natagriwal
- Administrations (toutes : DGO1, DGO2, DGO3, DGO4, ..., Pouvoirs locaux, Pouvoirs provinciaux) : rôle de coordination « neutre »
- Universités et les experts
- ONG
- ...

### **8.5. Intégrer les principes de transversalité et de subsidiarité dans le développement de la stratégie biodiversité**

### **Opportunités/Leviers**

- Les compétences existent (administrations, universités, associations ...)
- Des actions fédératrices existent (contrat rivière, PCDN ...)



- Il existe une volonté des acteurs à se mettre en réseau
- Conseils consultatifs (pôles)
- Législation Cours d'eaux non-naviguables (concertation)
- Processus Bottom-up
- Formation des acteurs (administrations, autres secteurs)

### **Menaces/obstacles**

- Éclatement des compétences et des responsabilités entre les cabinets et à l'intérieur des cabinets, dans les administrations régionales et entre les niveaux de pouvoir (Fédéral, FWB,...)
- Segmentation aussi au niveau des ONG
- Pas de cartographie des compétences
- Dispersion des moyens
- Manque de temps
- Dialogue administration/ONG
- Principe de subsidiarité, problème au niveau des sanctions (citoyens, communes, cantonnement). Trop de proximité entre agents sanctionnateurs et sanctionnés
- Politique de sanctions à faire remonter à un niveau supérieur.
- Manque d'approche systémique en termes d'aménagement du territoire (trop de compétences communales), intérêt local vs régional/collectif
- Manque de compétences méthodologiques en termes de transversalité
- La biodiversité n'est pas la « propriété » du Ministre de la Nature donc la matière devrait être au sommet de l'État (en parallèle avec le climat) mais aussi à chaque niveau de pouvoir
- Méconnaissance de l'importance des services écosystémiques par les politiques et les administrations
- Légitimité du « savoir » des experts

### **Acteurs**

- Tout le monde
  - Administrations (régionales, locales, fédérales ...)
  - Associations
  - Acteurs territoriaux
  - Universités
  - Conseils communaux

« Le principe de subsidiarité doit-il se décliner jusqu'aux citoyens ? » - Question ouverte

## **8.6. Garantir la transparence des processus décisionnels**

### **Opportunités / Leviers**

- Citoyens et associations
  - Le mouvement pour le climat : les jeunes sont très soutenant
- Technologies

- Les nouvelles technologies permettraient une consultation plus large des publics, elles permettent aussi de géolocaliser et donc de déployer une application qui permettrait de connaître les enquêtes publiques en cours dans sa commune.
- Cadre législatif
  - La convention d'Aarhus
- Administrations
  - Le mouvement qui appelle à de nouvelles formes de gouvernance travail sur l'holacratie avec la possibilité d'évaluer la hiérarchie
  - Les formations : par exemple former les DG dont l'administration a un impact sur l'environnement à gérer en fonction de la biodiversité
  - L'administration est un service public et donc c'est un bon levier pour être au service du bien commun
- Cadre politique
  - Activer les parlementaires : informer l'opposition des bonnes questions à poser
  - Les « Ateliers de la biodiversité » : que va-t-on donner comme suite ? Les ateliers sont un bon levier pour montrer le bon exemple en matière de transparence
  - Le Parlement : développer une culture d'évaluation, des politiques publiques et des acteurs financés par les subsides publics auprès du Parlement
- Presse
  - La presse : pouvoir changer la culture de l'administration de façon à ce qu'elle contacte la presse de façon personnalisée et approfondie pour présenter son travail, ses grands projets en cours, les personnes de contacts, etc.

### **Menaces / obstacles**

- Cadre politique
  - Les compétences ministérielles « nature » sont accrochées avec les compétences de ruralité et d'agriculture (=> des compétences de production). La biodiversité doit être dans l'environnement
  - Les compétences ministérielles sont splitées : le climat, l'agriculture et l'environnement sont des compétences qu'il faudrait lier ensemble
  - Il n'existe pas de rôle d'alerte par rapport au Cabinet quand il y a un risque pour l'environnement, certains courriers sont bloqués par le mandataire
  - Le fait que la biodiversité n'est pas incluse dans la DPR, comme un objectif du Gouvernement, c'est l'objectif que d'un ministre
  - Transparence : sur la façon dont les avis des experts sont pris en compte => motiver la décision sans entrer dans un certain formalisme de cette motivation
  - Manque de transparence : lorsque l'administration remet un avis au Cabinet, que les lobbies passent derrière et que le Cabinet recule sur certains éléments, on devrait pouvoir offrir de la transparence sur les raisons du recul et les personnes rencontrées
  - Il n'y a pas de méthodes définies : il faudra organiser le cadre de la concertation avec tous les partis autour de la table
  - Le fait que les objectifs de biodiversité ne sont pas clairs et chiffrés
  - Il n'y a pas de débat sur la place publique
- Cadre législatif

- Les régimes spécifiques de la biodiversité : les régimes de dérogation à la loi sur la conservation de la nature et de dérogation de N2000 (délivré par le fonctionnaire DNF) : il n'y a pas de processus de recours et pas de publication de la décision, il faudrait aussi une publication des résultats de la dérogation (je pouvais abattre X merles, j'en ai tué Y) + transparence et affichage sur le lieu de la dérogation pour assurer un certain contrôle social
  - Le manque d'accès à l'information : aux lois, aux projets en cours. Il faudrait rendre public sur le net les décisions administratives, en tous les cas sur les permis
  - La non-obligation de transmettre les données de l'EIE
- Administration
- Le DG fait des arbitrages qui sont rarement en faveur de la nature, comme le Cabinet du Ministre
  - Le DG donne des messages contradictoires ou bien une hiérarchie s'immisce dans l'avis. Il n'y a pas de personne qui tranche. Ou de personne qui devrait trancher selon les différentes tendances et pas seulement selon une couleur politique
  - Manque d'indépendance de l'administration. Par exemple : l'état de l'environnement wallon est produit par l'administration et certaines choses sont biffées par le DG, ensuite par le Ministre
  - Trop d'échelons
  - Politisation des mandataires
  - Transparence : ne pas devoir faire d'avis commun sous forme de OUI ou NON. Avoir l'avis de différents experts et l'autorité délivrante tranche. On reçoit parfois un message qui sous-tend que nous ne devons pas avoir d'avis défavorable et c'est un message en contradiction avec le bien de l'environnement ou des directives de l'UE
  - Avis des agents : passer devant un comité de plusieurs personnes pour garantir la diversité des avis
  - La complexité des structures administratives
- Presse
- Le devoir de réserve du fonctionnaire. Par exemple avant une interaction avec la presse, le fonctionnaire doit avoir l'autorisation du supérieur hiérarchique et/ou du porte-parole. Certains trouvent que c'est plus transparent qu'avant, il existe une procédure qui doit peut-être être clarifiée. Cela dépend du supérieur hiérarchique. Doit-on vraiment passer par l'inspecteur général ?
  - Pouvoir avoir une communication de l'administration vers les citoyens et la presse ?

## Les acteurs

- Lanceurs d'alerte : pas uniquement sur les infractions mais aussi par rapport aux personnes qui sont censées faire respecter les règles. Ils doivent se sentir libre de lancer une alerte
- Agents du DNF
- Garde Champêtre
- Eco-conseillers